



Offre 6 :
« La douane soutient les entreprises »

Mesure 29

Déployer un plan de formation douanière pour les entreprises : doubler le nombre de professionnels formés

Direction Pilote : DNRFP

Bureaux et directions associées : A1 – Sous-direction E – Directions interrégionales ayant signé des accords tripartites avec la DNRFP

1. Indicateur de suivi

	2016	2017	2018
Evolution du nombre d'étudiants et de professionnels du dédouanement formés annuellement			

Code couleur : En vert : augmentation / en orange : stagnation / en rouge : baisse

2. Description de la mesure

En s'appuyant sur les conventions signées par la douane avec plus de 50 partenaires parmi lesquels des universités, des instituts universitaires de technologie (IUT) et des organismes professionnels, la douane déploie un grand plan de formation douanière qui permettra de doubler le nombre de techniciens logistiques ou de professionnels du dédouanement formés à l'ingénierie douanière. Dans ce cadre, la douane contribuera à former, d'ici 2018, plus de 18 000 personnes.

La douane étudie également la réalisation de formations en ligne destinées aux personnels des entreprises intervenant à l'international, aux logisticiens et aux professionnels du dédouanement.

3. Éléments d'information

À ce jour, la douane a conclu 39 conventions avec 57 partenaires :

– convention nationale de partenariat avec les IUT, qui concerne les 22 IUT de France proposant une formation douane dans leurs cursus, soit un potentiel de plus de 4 000 étudiants.

Cette convention porte sur la mise en place d'un centre de ressources documentaires opérationnel pour le partage des bonnes pratiques et l'organisation d'un séminaire annuel, se tenant alternativement dans un IUT et dans une école des douanes, consacré à l'actualité réglementaire douanière ;

– conventions avec les universités de La Rochelle et de Lille II et III ;

– conventions avec les universités suivantes :

- l'université de Strasbourg, master 2 « achat international » ;
- l'[IFURTA](#) (Institut de Formation Universitaire et de Recherche du Transport Aérien,



université de Marseille-Aix-en-Provence), master 2 professionnel « transport aérien » ;

- l'université de Panthéon-Assas, diplôme universitaire « droits et techniques de l'expertise des œuvres d'art » ;
- l'université de Lyon III , masters 2 « droit des affaires, spécialité droit fiscal » et « droit privé international et comparé » ;
- l'université de Franche-Comté, Unité de Formation et de Recherche en sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion de Besançon ;
- l'université de Nancy, licence DISTECH (distribution et commercialisation des boissons) ;

– conventions avec des lycées professionnels :

- le Centre de Formation et de Promotion Professionnelle Agricole (CFPPA) d'Avize, grand lycée viticole français ;
- le lycée professionnel Baudot de Wassy, labellisé « métiers de la sécurité » ;
- le lycée polyvalent Étienne Oehmichen de Châlons-en-Champagne, labellisé « lycée des métiers du transport et de la logistique » ;

– conventions avec des organismes professionnels (12) :

- Promotrans : dispense de cours auprès des étudiants en licence professionnelle « COM WEB » ;
- l'AFTRAL (Apprendre et se Former en TRAnsport et Logistique), ex-Institut Supérieur du Transport Et de la Logistique Internationale ([ISTELI](#)) : 4 conventions ont été signées avec les établissements de Marseille, Monchy-Saint-Eloi , Artigues, et Villette d'Anthon. La douane valide les supports relatifs à la réglementation douanière utilisés par les enseignants de ces 4 sites pour la formation de déclarants en douane. Le titre est certifié niveau II (Bac + 3, 180 crédits ECTS), sous l'intitulé "Déclarant(e) en douane et conseil". Par ailleurs l'AFTRAL va prochainement être inscrit sur la liste des formations reconnues par chacun des États-Membres de l'Union, dite liste « 27 AE » ;
- l'Institut Supérieur d'Études Logistiques ([ISEL](#)) : cursus de formation des professionnels du secteur logistique (agents maritimes, transitaires, gestionnaires de terminaux, commissionnaires en douane, chargeurs, etc.) sanctionné par un diplôme de l'université du Havre (DU ODSI) dans le cadre de la formation continue ;
- le syndicat des transitaires de la Martinique, à destination de déclarants en douane ;
- l'Office de Développement par l'Automatisation et la Simplification du Commerce Extérieur ([ODASCE](#)) d'ores et déjà reprise sur la liste des formations reconnues par chacun des États-Membres de l'Union, dite liste « 27 AE » ;
- Fédération TLF Overseas (Union des Entreprises de Transport et Logistique de France) – lycée professionnel Hélène Boucher à Tremblay-en-France, pour la formation post-bac d'un an d'[aide déclarant en douane](#) sur le territoire métropolitain.

– formations en ligne :

- formation CIEL (tutoriel, notes réglementaires et manuel technique accessibles sur <https://pro.douane.gouv.fr>) ;
- à venir : formation et tutoriels GUN.

4. Actions à mettre en œuvre et indicateurs de suivi

- Privilégier et renforcer la démarche qualitative ;
- Inscrire les partenariats actuels dans le cadre des objectifs stratégiques d'évolution de la douane ;

Plan « DEDOUANEZ EN FRANCE » – Suivi des mesures



- Définir et mettre en œuvre le plan de formation ;
- Élaborer un plan de communication.